

Frontières: des zones à statut spécial ?

AFP / lefigaro.fr
23/06/2010

Une mission parlementaire préconise des "zones économiques à statut spécial" le long des frontières de la France, pour rééquilibrer l'emploi et l'investissement côté français dans ces régions, a indiqué le secrétaire d'Etat français aux Affaires européennes, Pierre Lellouche. "Une des idées principales de ce rapport", a-t-il déclaré à quelques journalistes, est d'"imaginer, là où il y un intérêt économique évident le long des frontières, des zones à statut spécial, aussi bien au niveau du droit social que du droit fiscal", afin de "créer de la richesse et de l'emploi".

Le ministre, qui s'est vu remettre le rapport mercredi, a cité les cas de la zone de Bâle-Mulhouse, aux frontières de la Suisse, de la France et de l'Allemagne, et de la frontière luxembourgeoise. "Nous avons assisté en dix ans à un triplement du nombre de nos frontaliers. Tous les jours, 330.000 frontaliers français traversent nos frontières pour aller travailler de l'autre côté, contre seulement 10.000 dans l'autre sens. Ca en dit long sur la compétitivité de nos territoires", a remarqué M. Lellouche.

Cette mission parlementaire sur la politique transfrontalière avait été confiée par le Premier ministre François Fillon à trois parlementaires de la majorité, Etienne Blanc, député de l'Ain, Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin et Marie-Thérèse Sanchez Schmid, députée européenne. La mission parlementaire s'est rendue sur toutes les frontières de la France, pour examiner les problèmes concrets des frontaliers et des entreprises, en raison notamment des différences de compétitivité et de régime fiscal.